

## REUNION PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 2006

Présidence de M<sup>me</sup> Josette MICHAUX, Présidente.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

La réunion est ouverte à 15 h 18.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Mesdames, Messieurs, je déclare la réunion ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur. Monsieur BECKERS, avez-vous des personnes à excuser ?

M. BECKERS.- Non, Madame la Présidente.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Madame la Présidente, je tiens à excuser M<sup>mes</sup> Andrée BUDINGER et Sabine MAQUET, et en retard MM. Vincent MIGNOLET et Claude KLENKENBERG.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT?

M. DODRIMONT.- MM. PIRE et JADOT.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- MM. GEORGE – MM. Johan HAAS et Pascal ARIMONT.

M<sup>me</sup> la Présidente.- Je vous remercie.

### **I.- Communication de M<sup>me</sup> la Présidente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle que l'ordre du jour de la réunion de demain jeudi 9 novembre comportera :

- la déclaration de politique générale de législature ;
- l'ouverture de la discussion sur l'arrêt du compte 2005 ;
- les dossiers budgétaires 2007.

La discussion sur ce point se poursuivra le vendredi 10 mais non pas sur la déclaration de politique générale. Les questions devront être posées demain. Prenez bonne note si vous souhaitez intervenir.

### **II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2006.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2006).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

### **III.- Discussion et/ou vote des rapports soumis à la délibération du conseil provincial**

#### **Document 06-07/7 : Famille, Enfance et Affaires Sociales – Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir – Réponse du Collège provincial**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 19 de l'ordre du jour : document 06-07/7. La discussion générale a été déclarée close le 6 novembre 2006. J'invite M<sup>me</sup> le Député provincial, Ann CHEVALIER, à nous faire part de sa réponse. Vous avez la parole, Madame le Député

M<sup>me</sup> Ann CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, le Département des Affaires sociales et plus particulièrement les activités développées au sein de la Maison du Social ont suscité pas mal de questions qui témoignent de l'intérêt des Conseillers aux grands problèmes de société.

Madame LAMBINON, vous m'interrogez sur le dossier coopération au développement et intégration des populations d'origine étrangère et cette question me surprend dans la mesure où vous me l'avez déjà posée en Commission et que j'y ai déjà répondu positivement.

J'ai effectivement dit qu'il me semblait important de continuer à appliquer la méthodologie de travail en vigueur depuis plusieurs années, en tenant compte des propositions des chefs de groupe du Conseil provincial sur base des projets transmis par le CNCD, le CRIPEL et le CRVI. Cette méthode de travail a en effet démontré sa pertinence et son efficacité.

C'est d'ailleurs dans cette optique qu'un premier document a été remis en séance de la commission le 25 octobre dernier, que nous avons fixé ensemble la date de la prochaine réunion de la commission (réunion qui vient d'avoir lieu et nous nous quittons à l'instant) et qu'en séance du Conseil provincial du 27 octobre dernier, il a été distribué à l'ensemble des conseillers concernés des documents complémentaires reprenant le détail de chaque projet.

Vous en conviendrez avec moi Madame LAMBINON l'ensemble des documents en votre possession et le délai que vous avez eu pour en prendre connaissance laissent tout loisir à la réflexion et au dépôt de propositions éventuelles des chefs de groupe que je n'ai par ailleurs pas reçues aujourd'hui.

M<sup>me</sup> FIRQUET s'interroge, quant à elle, sur la place réservée aux intervenants sociaux au sein des mesures prises à d'autres niveaux de pouvoir pour engranger de nouveaux emplois.

Divers facteurs génèrent une demande de services sociaux classiques et nouveaux, à titre d'exemple citons le vieillissement de la population, l'allongement de la vie, la présence accrue des femmes sur le marché de l'emploi, le besoin croissant d'une éducation permanente, les familles monoparentales, ce ne sont que des exemples parmi bien d'autres.

Autant de problématiques auxquelles il convient d'apporter une réponse et ni l'économie de marché, ni les pouvoirs publics ne peuvent y répondre seuls. C'est la raison pour laquelle s'est développée l'économie sociale qui est régie par les mêmes règles d'organisation et de gestion que l'économie de marché mais elle vise au bien-être et à la qualité de vie des individus et non au profit.

L'Europe a mis en évidence 17 domaines relevant du social qui sont autant de nouveaux gisements d'emplois, citons entre autres les services à domicile, l'aide aux jeunes en difficulté, l'amélioration du logement, les transports collectifs locaux, les nouvelles technologies de l'information et de la communication adaptées aux citoyens et bien d'autres exemples.

La plupart de ces services relèvent de l'économie sociale et ils doivent nécessairement être de proximité. Nombre d'initiatives foisonnent tant des pouvoirs publics que du secteur associatif et il importe de les coordonner, d'éviter les doubles emplois, de les mettre en réseau, de les faire connaître et d'optimiser l'association du public et du privé.

C'est précisément là que la Province de Liège a un rôle à jouer. Elle se doit de poursuivre ses actions d'encadrement des associations en les coordonnant, en les aidant à obtenir les moyens financiers publics auxquels elles ont droit, tout en développant les formations pour leur personnel, mettant l'accent de manière plus structurée sur le bénévolat.

Il me semble également important d'interpeller le monde de l'entreprise. A l'instar de ce qui se fait dans la partie flamande de notre pays où l'aménagement des fins de carrières professionnelles permet de consacrer une partie de son temps et de son expérience à répondre à des besoins sociétaux, il a été constaté que l'activité bénévole renforce le tissu social en rehaussant l'esprit d'équipe, elle développe également diverses qualités humaines telles que créativité, équilibre, sens de l'initiative.

Il est évident que la mise à disposition des associations des salles de réunions et de locaux adaptés doit s'amplifier. Il s'agit en outre de leur donner des outils afin de leur permettre de recueillir les moyens financiers nécessaires et de mieux les faire connaître.

M<sup>me</sup> FRESON est particulièrement sensibilisée à la problématique des violences conjugales. Vous avez raison, trop régulièrement, la presse nous relate le véritable enfer que vivent les personnes victimes de tels actes. Pas plus tard que ce week-end encore, une jeune maman, après avoir porté quatre fois plainte, a été abattue par son ancien compagnon qui a retourné l'arme contre lui et s'est donné la mort. Je pense qu'il y a là un long travail sur les mentalités à faire.

A l'initiative de la Province de Liège, le réseau « judiciaire-social » en matière de violences conjugales a été mis en place à titre expérimental sur l'arrondissement de Liège.

Ce réseau a fait ses preuves et a permis d'aboutir, dans un consensus général, à la circulaire « Tolérance Zéro » de M<sup>me</sup> le Procureur du Roi il y a deux ans. Depuis cette circulaire a été étendue par M. le Ministre de la Justice à tous les parquets.

La Province, quant à elle, a décidé d'étendre le réseau judiciaire social aux arrondissements de Verviers et de Huy. Une première réunion avec les magistrats de référence de Huy et de Verviers a déjà eu lieu et des réunions avec les principaux acteurs concernés au sein de ces arrondissements sont programmées très prochainement (le 20 novembre à Huy et le 21 novembre à Verviers).

Je me permets également de souligner notre préoccupation toute particulière vis-à-vis des enfants exposés à ces faits de violence conjugale. Une réflexion est actuellement en cours afin de leur assurer la meilleure prise en charge possible, et ce dans les meilleurs délais.

M<sup>me</sup> FLAGOTHIER, quant à elle, s'interroge sur la mission préventive de première ligne du Centre Provincial d'Information et de Prévention pour le Respect de l'Enfant et de l'Adolescent (C.I.P.R.E.A.).

Les animations du C.I.P.R.E.A. concernent les élèves des classes de 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années du cycle primaire, tous réseaux confondus, et visent à approfondir sous le concept de bientraitance les notions de respect de soi et de son corps, respect des autres, écoute, expression des sentiments, personnes de confiance, communication non violente,... Il s'agit de donner aux enfants les outils nécessaires pour faire face aux situations difficiles qu'ils peuvent rencontrer.

Préalablement à ces séances d'animations dans les classes, une réunion est systématiquement organisée avec l'équipe éducative (enseignants, PMS,...).

A l'issue des animations, les assistantes sociales du C.I.P.R.E.A. se mettent à l'écoute des enfants qui souhaitent parler d'un problème spécifique. Ces demandes d'ailleurs sont de plus en plus nombreuses.

Lorsqu'un enfant témoigne de difficultés importantes avec le milieu familial ou éducatif, il est fait appel à l'équipe de thérapeutes conventionnés (qui est composée de 4 « experts ») qui vont soutenir l'enfant tout en orientant la situation vers les services compétents : S.A.J., Parquet,...

Dans certains cas M<sup>me</sup> FLAGOTHIER, la famille peut être convoquée par ce thérapeute de manière à mieux comprendre la situation et l'orienter en connaissance de cause.

Vous vous interrogez aussi de manière plus spécifique sur les relations que nous entretenons avec les divers Services d'Aide à la Jeunesse. Les Conseillers de l'Aide à la Jeunesse des trois arrondissements (Liège, Huy et Verviers) sont membres du Comité d'Accompagnement du C.I.P.R.E.A.-C.A.D., et les S.A.J. sont un de nos premiers interlocuteurs en cas de problème.

Par ailleurs, le Centre d'Aide à Domicile intervient avec une équipe de puéricultrices dans des familles ayant des enfants en bas âge (0 à 3 ans) et à risque de maltraitance.

L'intervention du C.A.D. est sollicitée par des équipes S.O.S. Enfants, des hôpitaux,... mais très largement par le S.A.J.

Il faut également souligner les formations que nous avons organisées avec le S.A.J. pour nos puéricultrices mais également les aides familiales qui interviennent au sein de ces familles « à risque de maltraitance ».

Enfin, les parents et le grand public ne sont pas oubliés puisque nous organisons régulièrement des conférences de sensibilisation sur le thème de l'éducation.

M<sup>me</sup> FRENAY, pour rester dans le secteur de l'enfance, souhaiterait que la Province de Liège joue un rôle actif en matière de garde des enfants, que ce soit par le biais des crèches ou par le biais des haltes garderies. M<sup>me</sup> FRENAY, la politique de garde des enfants relève des compétences de la Communauté française.

En la matière, le rôle joué par la Province est d'informer sur les ressources existantes. Nous gérons d'ailleurs une banque de données sociales très utilisée. Nous informons également sur les législations en vigueur et nous répondons aux sollicitations qui nous sont adressées en matière de formation.

Nous venons d'ailleurs de déterminer une formation pour les directrices de crèches de la Ville de Liège. Pour la troisième fois, la Province a organisé un week-end de formation pour les gardiennes encadrées de la Ville de Huy.

Nous apportons également notre soutien logistique aux associations de terrain qui organisent des journées d'études, des colloques, des réunions de coordination centrées sur la prévention et la prise en charge des jeunes enfants.

M<sup>me</sup> LEJEUNE s'interroge sur la politique menée par la Province de Liège en matière de lutte contre les assuétudes et tout particulièrement aux actions mises en place en faveur des jeunes consommateurs de produits illicites.

L'exposition itinérante de prévention des assuétudes « Diabolo-Manques » - une exploration à la découverte de soi a été initialement conçue pour les élèves du cycle inférieur des études secondaires.

Depuis deux ans cependant, un deuxième bus a été spécialement adapté et aménagé à l'attention des élèves de 5<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup> années du cycle primaire ; tout comme les documents remis aux équipes éducatives encadrant ces élèves.

Cette préoccupation de la Province à l'égard des pré-adolescents n'est pas neuve et je souhaiterais ici rappeler la campagne de prévention primaire des assuétudes « Agir avant 12 ans » réalisée dans 64 communes de notre Province, à destination du milieu éducationnel au sens large (parents, professeurs, mouvements de jeunesse, clubs sportifs, éducateurs,...).

Les contacts se sont toujours poursuivis et nous avons non seulement proposé le soutien pour les actions développées en la matière mais nous avons également renforcé le rôle de coordination et d'interface entre ces différents projets.

Citons à titre d'exemple, le soutien logistique lors de soirées d'information à Theux, Thimister, Clermont, Chaudfontaine, Herve, Aywaille, Beyne-Heusay... les diverses activités envisagées par les Communes de l'Ourthe-Amblève parallèlement à celles que nous allons organiser dans le cadre des prochaines « Rencontres de Prévention » et la mise à disposition des communes de nos outils de prévention (Diabolo-Manques, Kottabos,...).

Enfin, question posée par M. CULOT.

J'espère que vous ne m'en voudrez pas de terminer par vous M. CULOT, simple question de galanterie par rapport à vos collègues.

Vous vous demandez si les actions développées par le Département des Affaires sociales de la Province de Liège, et plus particulièrement la Maison du Social, tiennent compte de celles menées par les autres niveaux de pouvoir, s'il y a une coordination, une articulation entre les différentes actions.

Au travers de mes différentes réponses, vous avez pu vous rendre compte que de nombreuses interfaces existent en effet avec les différents niveaux de pouvoir. Je me permettrai donc d'être assez synthétique en vous énumérant quelques exemples, tout en rappelant que le rôle de la Province n'est en aucun cas de se substituer aux autres niveaux de pouvoir.

En matière de prévention des assuétudes, permettez-moi de souligner le soutien financier de la Communauté française pour le second bus « Diabolo-Manques », pour un montant de 50.000 €. Je souligne également que le Premier Congrès International de la Francophonie en Prévention des Assuétudes que nous avons organisé en mai dernier, a été mis sur pied avec la collaboration et le soutien financier de la Communauté Française.

Je pourrais également épingler l'articulation avec les « Points d'Appui Assuétudes » qui sont mis en place par la Communauté Française et la Région Wallonne.

Au niveau du C.A.D. , la Communauté française intervient, dans certains cas, pour les prestations de nos puéricultrices mandatées par le S.A.J. ou le S.P.J. dans les familles à risque de maltraitance.

En ce qui concerne la prévention du suicide. Le Deuxième Congrès International de la Francophonie en Prévention du Suicide (que nous avons organisé en novembre 2002) a été le fruit d'un partenariat avec la Communauté française, la Région wallonne et la C.O.C.O.F.

Le plus bel exemple de partenariat est celui mené au niveau du Service provincial Egalité des Chances.

En effet, le salaire (à concurrence de 2 mi-temps) des coordinatrices (1 pour le volet « violences conjugales » et l'autre pour le volet « Egalité des Chances ») est pris en charge par l'Institut pour l'Egalité des Chances des Femmes et des Hommes par la Communauté française et par la Région wallonne.

Les appels à projet auxquels nous répondons chaque année en collaboration avec les associations de terrain sont également financés par ces mêmes pouvoirs.

Je pense avoir ainsi répondu aux nombreuses questions que vous m'avez posées et qui témoignent de l'intérêt et de l'importance que vous accordez aux actions menées par le Département dont j'ai la charge.

Je vous remercie de votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Député.

Le Conseil a pris acte dudit rapport.

**Document 06-07/8 : Logement – Rapport d’activités 2005-2006 et perspectives d’avenir – Réponse du Collège provincial**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 20 de l'ordre du jour : document 06-07/8. La discussion générale sur ce dossier a été déclarée close le 6 novembre 2006. M<sup>me</sup> CHEVALIER a donné hier la réponse aux interventions qui la concernaient. J'invite M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD à nous faire de sa réponse.

M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Chers Collègues, Dès l'abord, je souhaite remercier M<sup>me</sup> RUIZ CHARLIER et M. DODRIMONT de l'opportunité qu'ils m'offrent de prendre la parole à cette tribune pour développer les tenants et aboutissants d'un dossier qui me tient particulièrement à cœur.

De manière unanime après interpellations de tous les groupes politiques démocratiques, le collège provincial a inscrit au budget les lignes de crédits requises pour développer des initiatives sur deux axes distincts mais complémentaires, les Agences Immobilières Sociales, A.I.S. d'une part et l'habitat permanent, H.P. d'autre part, respectivement depuis trois et deux ans. Ces deux nouveaux champs d'investigation venaient renforcer la politique provinciale en matière de logement social. L'objectif était d'augmenter l'offre de logements locatifs afin de satisfaire un droit constitutionnel, celui d'un logement décent pour tous, base de la dignité humaine et fondement requis pour une réelle politique d'insertion.

L'ensemble de ces démarches s'inscrit dans une perspective de complémentarité aux initiatives prises par la Région Wallonne et dans des accords de proximité avec les différents opérateurs de terrain. La Province jouant ici comme dans d'autres domaines, son rôle d'interface entre les différents niveaux de pouvoir et fédérant les énergies en faveur du bien commun.

Cela posé et avant de développer le projet Habitat Permanent, question centrale des deux intervenants, je souhaite répondre à M<sup>me</sup> RUIZ CHARLIER et à ses préoccupations budgétaires.

L'addition des crédits consacrés au logement social dans ses différents paramètres s'élève en 2006 à 725.000 euros soit 25.000 euros de plus qu'en 2005, suite à la reconnaissance d'une 5<sup>e</sup> AIS sur le territoire provincial implantée en Communauté germanophone.

Cela induit que les budgets ne sont pas figés de manière définitive. L'effort consenti aujourd'hui sera poursuivi tout en évaluant nos pratiques en vue d'éventuels ajustements financiers aux réalités de terrain.

Pour 2007, les 100.000 € dévolus aux plans HP sont donc inscrits au budget pour nourrir le projet ambitieux et novateur caressé par tous les opérateurs de terrain : construire un parc d'une dizaine de logements dit adaptés qui réponde aux attentes spécifiques des résidents permanents et qui intègre l'enjeu du développement durable (rendement énergétique, lagunage, mode de chauffage innovant).

Une telle entreprise pour arriver à terme nécessite un certain nombre de conditions minimales :

- un terrain. Il est aujourd'hui identifié et dédié au projet par la commune d'Aywaille, merci M. le Bourgmestre, même si le plan HP concerne 5 communes de la Province, 4 sont en Ourthe Amblève :
  - Sprimont – Comblain – Esneux – Aywaille ainsi que la commune de Wasseiges.
- Un groupe d'experts et des moyens financiers complémentaires. Ces qualités sont rassemblées par le Fonds Wallon du Logement qui s'investit pleinement dans la démarche.

Sur base de ces conditions minimales, maintenant réunies, l'ensemble des partenaires de terrain, APIC (action pilote intégrée camping), la Teignouse, l' AIS et la SLSP Ourthe Amblève, les antennes sociales, le Fonds wallon du Logement, la commune d'Aywaille et bien sûr la Province, initie un véritable travail de démocratie participative afin de cerner au plus près les attentes et désirs des habitants permanents dans leurs représentations d'habiter.

C'est ainsi que parallèlement à la mise en réserve d'une part majoritaire du crédit de 100.000 euros en vue de la construction, une autre part est dévolue à des actions immatérielles qui au travers de moyens d'expressions artistiques, visent à donner la parole aux résidents permanents pour les inviter à définir leur vision de la manière d'habiter et d'établir des relations de solidarité et de voisinage.

Une première année de travail a déjà été mise à profit dans cette perspective.

En 2007, cette logique culturelle d'éducation permanente sera poursuivie.

Voilà brossé à grands traits un dossier délicat et complexe qui se nourrit à plusieurs sources pour se concrétiser au mieux dans les 2 ans à venir.

Une première réunion a rassemblé les résidents, commanditaires de leur projet, les architectes du Fonds Wallon du Logement qui vont devoir progressivement établir les esquisses successives du parc de logement en devenir, et les Pouvoirs publics garants des limites et des contraintes spécifiques en termes financiers et de développement durable.

De nouvelles rencontres sont d'ores et déjà planifiées et notamment des découvertes d'autres expériences de logements alternatifs, en Wallonie et dans le Nord de la France.

Bien des questions restent cependant ouvertes comme les préoccupations de mitoyenneté, d'intégration des animaux de compagnie, d'acquisition ou de location, d'autoconstruction ou encore de mobilier, car, surprise, bien souvent les résidents n'en possèdent pas : dans une caravane tout est installé...

Le chemin à parcourir est donc encore long mais chacun à la volonté d'aboutir. Je vous propose donc de réunir dans les prochains mois, la Commission du Conseil pour mesurer les progrès réalisés dans ce dossier passionnant. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député.

Le Conseil a pris connaissance dudit rapport.



**Document 06-07/9 : Enseignement : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir – réponse du Collège provincial**

(Voir rapport).

**Document 06-07/10 : Formation et Centres psycho-médico-sociaux : Rapport d'activités 2005-2006 et perspectives d'avenir – réponse du Collège provincial**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Points 15 et 16 de l'ordre du jour : document 06-07/9 et document 06-07/10. Ces dossiers ont été regroupés. La discussion générale sur ces deux dossiers a été déclarée close hier et j'invite MM. les Députés provinciaux GILLES et MOTTARD à nous faire part de leur réponse. Nous commençons par M. GILLES.

M. André GILLES, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, vos questions sont nombreuses, elles témoignent de votre intérêt et de votre vigilance pour ces matières essentielles à l'essor de notre Province que sont l'Enseignement et la Formation.

Dans ma réponse, je ne pourrai que m'en tenir à l'essentiel, mais vous savez que nos échanges et réflexions se poursuivront en Sixième commission dans les semaines et les mois à venir, ainsi que vous l'avez souligné Madame RUIZ et je vous en remercie, dans la convivialité, le respect mutuel et un esprit constructif avec la collaboration précieuse des responsables de nos Directions générales.

Ma réponse concernera successivement l'Enseignement et la Formation.

#### L'Enseignement

S'agissant de l'Enseignement, laissez-moi d'abord vous faire partager ma satisfaction quant à l'évolution des populations scolaires. Notre Enseignement secondaire progresse à nouveau de 2,74 % atteignant une population de 9599 élèves. Cette augmentation n'est pas uniquement globale, elle touche toutes les formes et tous les degrés.

En ce qui concerne notre Enseignement supérieur, les populations scolaires arrêtées au 15 octobre 2006 ne sont encore que des intermédiaires car le comptage de référence est établi traditionnellement au 15 octobre mais l'inscription des étudiants est autorisée jusqu'au 1er décembre. Il n'est donc possible actuellement de dégager des tendances.

Effectivement, M. DEMOLIN, la rentrée académique 2006-2007 a subi la mise en application du décret du 16 juin 2006 régulant le nombre des étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'Enseignement supérieur. Autrement dit, la Communauté française a limité le nombre des étudiants étrangers non résidents susceptibles de s'inscrire dans certaines sections de l'Enseignement supérieur en fixant des quotas et en instaurant un tirage au sort pour répartir les candidats.

Pratiquement, la Haute Ecole André Vésale a été visée pour quatre de ses sections : Kinésithérapie, Logopédie, Accoucheuse et Ergothérapie, alors que la Haute Ecole Léon-Eli Troclet a été concernée par la section Educateurs spécialisés. Pour l'ensemble de ces sections, l'inscription de 218 étudiants physiquement présents a été refusée car les quotas étaient atteints. Ils se répartissent comme suit:

Kinésithérapie: 195 candidats pour 76 places à pourvoir, Logopédie : 141 candidats pour 63 places à pourvoir, Accoucheuse : 42 candidats pour 21 places à pourvoir, en revanche pour l'Ergothérapie: 15 candidats pour 25 places et les Educateurs spécialisés: 11 candidats pour 44 places.

Cette perte, d'au moins 218 étudiants donc, a évidemment une influence négative sur le total de nos étudiants du supérieur. Pour être tout à fait complet, il faut aussi noter, en contrepartie, une augmentation du nombre des inscriptions d'étudiants de nationalité belge dans certaines de ces sections, qui a sans doute pour origine la publicité indirecte dont elles ont bénéficié en ayant été au centre du débat dans la presse pendant plusieurs mois.

Au bilan, la perte indiquée a été partiellement compensée par le succès des inscriptions dans les autres sections, de sorte qu'elle est limitée à 85 étudiants à la date du 15 octobre, soit une très légère diminution de 1,1 % de date à date pour atteindre un effectif global de 8009 étudiants.

M. DEMOLIN, comme vous le soulignez également dans une autre question, la Wallonie a besoin de diplômés dotés de réelles compétences techniques, aptes à devenir des acteurs socio-économiques performants, mais qui soient également des citoyens actifs et responsables, des hommes et des femmes capables de prendre individuellement leurs responsabilités.

Le projet éducatif et le projet pédagogique de l'Enseignement de la Province de Liège visent effectivement à développer cet esprit actif et humaniste chez nos jeunes.

A une époque où tolérance, respect, égalité, justice, solidarité, valeurs fondatrices de notre démocratie, sont menacées par des doctrines extrémistes simplistes, il est plus qu'important de continuer à former les jeunes à l'apprentissage de la démocratie.

Nos écoles provinciales, vous le savez tous, développent des actions à long terme, ainsi que de nombreuses manifestations plus ponctuelles pour apprendre aux jeunes les valeurs démocratiques.

Citons-en quelques exemples :

Notre Enseignement provincial favorise l'engagement par la participation d'élèves, dans plusieurs communes, au "Conseil communal des adolescents", de même que les visites du Conseil provincial, des Parlements régional, fédéral et européen. Elles revêtent une importance primordiale: démystifier auprès des jeunes les instances dirigeantes du pays et leur faire toucher du doigt les organes pour lesquels demain ils devront voter. Les conscientiser à l'importance de leurs choix politiques à tous les échelons de décision et ainsi les amener à être responsables, conscients du fait que la politique, c'est l'affaire de chacun d'entre nous, que chacun y a sa place. Lors de chaque élection, notre Direction générale de l'Enseignement diffuse d'ailleurs un très intéressant feuillet "18 ans, je vote" auprès des élèves. Il est commenté et expliqué dans les classes de toutes nos écoles.

Chaque année aussi, en collaboration avec la Fondation Paul BRUSSON, à l'initiative du Collège provincial, des jeunes de tous les réseaux d'enseignement secondaire de la Province de Liège participent à un voyage commémoratif au camp de concentration de Mauthausen, acte essentiel de mémoire.

En effet, si œuvrer à la construction du futur est le rôle de la jeunesse, il ne faut jamais oublier les leçons du passé.

Avant le départ, les participants sont réunis et les enjeux de ce voyage leur sont exposés: faire en sorte que ces jeunes prennent conscience des mécanismes ayant permis de telles horreurs, et qu'ils soient des passeurs de mémoire engagés dans la voie menant à une réflexion et un engagement humanistes.

Dans le même esprit, hier servant d'exemple à demain, le Département Enseignement de la Province de Liège, en collaboration avec celui de la Culture, a mis en oeuvre une exposition et réalisé un dossier pédagogique intitulés "Les Chemins de la Citoyenneté". Cette exposition, répartie en six grands thèmes (culture, féminisme, mémoire, enseignement, santé et politique) montre que s'engager pour les autres peut revêtir des formes multiples quand on est animé d'un idéal de progrès et de respect. Elle est présentée depuis le 6 novembre dans nos écoles provinciales et le sera ensuite dans toute école, tous réseaux confondus, en faisant la demande. Elle est accompagnée d'un dossier pédagogique qui, outre la reproduction des panneaux de l'exposition, propose un choix de documents mettant en exergue les notions de liberté, de tolérance, de devoir et de respect ainsi que des pistes de travail pour les enseignants.

Il contient aussi la "Charte du jeune citoyen", adoptée par votre Conseil provincial en janvier 2006. Ce document a également été diffusé dans toutes les écoles secondaires situées sur le territoire de la Province de Liège.

Ce type d'action repose sur la responsabilisation de la personne et le développement des notions de respect de soi et des autres. Mais, comme je viens de le dire à propos de l'exposition "Les chemins de la citoyenneté", la défense des valeurs démocratiques ne se limite pas à la vie politique. Elle touche tous les domaines.

Prenons en exemple, la santé, domaine dans lequel nos écoles sont particulièrement actives et j'en suis très heureux, car comme l'a fait remarquer M. Gérard GEORGES, à qui je répondrai ensuite plus longuement, ce secteur est primordial pour le développement des jeunes qui nous sont confiés.

Certaines écoles organisent ainsi des collectes de sang en collaboration avec la Croix rouge de Belgique, d'autres mènent des actions contre le SIDA ou encore des informations sur le diabète.

Dans le cadre du plan RestoQualité, qu'il a initié, l'Enseignement de la province de Liège poursuit ses actions d'éducation des jeunes à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée, thème qui est particulièrement bien illustré par une affiche originale, créée par des élèves de l'EPL et présentée en septembre lors du cocktail de rentrée de l'Enseignement provincial.

La problématique des loisirs actifs menant le jeune à développer "un esprit sain dans un corps sain" est, elle aussi, très bien prise en charge par les activités de l'Asep (Association sportive de l'Enseignement provincial) ainsi que, sur un autre plan, par l'ASBL Carrefour, dont l'action bénévole favorise aussi les loisirs culturels des élèves de nos écoles.

En référence au souci bien légitime exprimé par Madame FRENAY à propos des actes trop fréquents d'incivilité et de manque de respect d'autrui, je remarquerai tout d'abord que ces incivilités se retrouvent hélas chaque jour, non seulement dans les établissements scolaires, mais aussi quotidiennement en rue. Prenons le simple exemple des agressions répétées de chauffeurs de bus.

L'incivilité, le manque de respect, qui ne sont pas uniquement le fait des jeunes, sont donc des problèmes sociaux globaux et pour les résoudre l'école ne détient pas, et loin s'en faut, la solution miracle. Les familles et toutes les structures sociétales doivent aussi être partie prenante dans ce combat pour plus de respect et de citoyenneté.

Evidemment, l'école est en première ligne et donc est loin de se désintéresser de ce phénomène. Un grand nombre de services et de procédures y sont mis en place pour tenter de recadrer les élèves, leur donner des repères sociaux positifs afin qu'ils puissent, demain, s'intégrer en tant qu'acteurs dans une société solidaire et respectueuse. Ainsi, par exemple, nos écoles secondaires organisent des élections, sur un modèle démocratique, de délégués de classe. L'importance d'une mise en place rigoureuse de cette représentation d'élèves doit être soulignée, car elle constitue un lieu d'apprentissage par excellence du fonctionnement démocratique et citoyen: savoir écouter les autres, et les représenter, exposer clairement

son point de vue, participer activement à la vie d'une institution, prendre des responsabilités et savoir appliquer des résolutions prises à la majorité.

Chaque école dispose également d'un Règlement d'Ordre Intérieur fournissant à l'élève toutes les balises, les repères pour se comporter de façon adéquate dans les différentes circonstances de la vie scolaire. Evidemment, chacun doit savoir qu'une faute appelle une sanction. Ces dernières sont également indiquées et explicitées dans le Règlement de l'école. Mais les pédagogues savent aussi qu'une sanction seule ne porte pas les fruits escomptés et qu'il faut pouvoir, à partir de là, construire avec l'élève un nouveau comportement en adéquation avec la vie en groupe.

Tel est le but du Processus Interne d'Accompagnement (P.I.A.) qui prévoit, après une incivilité, des mesures permettant à l'élève de se corriger en comprenant pourquoi et en quoi son comportement est incorrect ou néfaste: entretiens avec le jeune, fixation d'objectifs comportementaux à atteindre et évaluation, contacts avec la famille. Si ces mesures se révèlent encore insuffisantes, l'élève peut alors être orienté vers un espace Tremplin – j'y reviendrai plus loin, - pour une période de un à deux mois afin de le recadrer socialement.

Quand l'école s'aperçoit que les incivilités scolaires du jeune peuvent être induites par son environnement familial et extra-scolaire, elle peut aussi faire appel à des services d'aide en milieu ouvert qui vont travailler avec lui dans sa vie extrascolaire afin d'inverser le processus et de le ramener vers un comportement sociable et respectueux.

Le rôle des éducateurs est primordial: ils sont en première ligne pour repérer les actes déviants et tenter de les corriger. Ils travaillent bien sûr, dans ces cas, en étroite collaboration avec les Centres PMS provinciaux.

A côté de ces actions, nous veillons à développer une culture d'école et nous sommes très attentifs à favoriser une meilleure connaissance réciproque des différents acteurs de la Province de Liège. Ainsi, nous favorisons de nombreux projets interdisciplinaires, comme la réplique du Colisée à l'Ecole Polytechnique de Herstal ou les fours à pizza à l'Ecole Polytechnique de Huy, et combien d'autres, très intéressants aussi, que je ne puis citer ici.

Chaque agent provincial est d'ailleurs tenu informé de tous ces événements grâce à notre journal l'Echotier et à notre site internet, combien exemplaire lui aussi du savoir-faire de notre Enseignement. Ils favorisent le développement très positif d'une véritable culture d' "Entreprise EPL".

Vous énumérez, M<sup>me</sup> RUIZ, divers constats et formulez différentes considérations ou regrets peut-être prématurés. D'autres textes décrétaux sont attendus, ils viendront préciser et compléter notre organisation. Ainsi en va-t-il du 1er degré. Toutefois, dès à présent, des options de grilles horaires ont été prises pour celui-ci. Ainsi, la décision d'utiliser une période pour un renforcement du cours de français sur les 4 réservées aux activités complémentaires. Elle sera consacrée tout particulièrement à la lecture, ce qui constitue en soi une première forme de remédiation. De cette façon, notre grille horaire de 1ère année comportera, dans tous les Instituts provinciaux, 7 périodes hebdomadaires de français. Cela représente donc une période de plus que le modèle de grille imposé par la Communauté française.

En ce qui concerne les 3 périodes d'activités complémentaires restantes, il est prévu de les répartir au moins sur deux domaines en rapport avec la spécificité de chaque Institut.

Une de vos préoccupations porte sur l'organisation de la remédiation. Je viens de l'évoquer, soulignant notre volonté de mettre l'accent sur les savoirs de base. Mais d'autres formes de remédiation sont mises en œuvre par l'aménagement du planning annuel qui prévoit une semaine de révisions ou remédiations, appelées "temps neutres" car c'est un moment durant lequel on arrête l'avancement des

apprentissages pour procéder à des exercices et des évaluations formatives, et ce quatre ou cinq fois sur l'année scolaire. De plus, certains établissements organisent aussi en interne une école de devoirs.

Vous pouvez ainsi le constater, nos établissements secondaires mettent donc en place des structures de remédiation dès le premier degré.

Vous me demandez aussi, M<sup>me</sup> RUIZ, quelles sont les intentions du Collège provincial pour répondre non seulement aux besoins criants de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs, mais encore pour réellement "forcer l'avenir" et proposer des formations novatrices et porteuses pour notre région, non seulement dans l'Enseignement de plein exercice, sans négliger les CEFA, mais également de Promotion sociale.

Je répondrai en deux temps suivant en cela la façon dont vous l'avez formulée.

Comme vous, je suis préoccupé par la pénurie de personnel qualifié dans certains secteurs de l'économie. Ces métiers souffrant de pénurie sont maintenant clairement identifiés. Les enquêtes du FOREM et des agences d'intérim montrent qu'ils ressortissent pour la grande majorité au secteur de l'industrie. On considère que tous les métiers de celui-ci sont actuellement au nombre des fonctions critiques pour lesquelles il existe des difficultés de recrutement particulièrement importantes. C'est le cas, pour n'en citer que quelques-uns, des métiers d'électromécanicien, de soudeur, de tourneur, de mécanicien auto, de fraiseur, d'électronicien.

Les fédérations d'entreprises, comme Agoria, n'hésitent plus aujourd'hui à s'impliquer personnellement, tant la situation leur paraît critique, multipliant les actions d'information à destination des jeunes et du grand public: conférences-débats, éditoriaux, articles dans la grande presse, brochures. Pour vous faire toucher du doigt l'ampleur du problème, je vous dirai simplement ceci, que j'apprends à la lecture d'une brochure que vient de publier Agoria-Bruxelles: dans les 10 années à venir, il manquera 12000 techniciens industriels dans la seule région de Bruxelles-Capitale.

Si ce problème est ainsi quantifié pour Bruxelles, il se pose aussi dans notre Province. Il se devait dès lors de retenir notre attention en tant que Pouvoir Organisateur d'un Enseignement secondaire et supérieur de plein exercice et de Promotion sociale possédant une longue tradition dans la formation des ouvriers, des techniciens et ingénieurs du domaine industriel.

En ce qui concerne l'Enseignement secondaire, nous sommes au-delà du stade des intentions puisque nous avons lancé l'année scolaire dernière un projet ambitieux de redéploiement de nos Ecoles Polytechniques, spécialisées dans le secteur industriel. L'objectif de ce projet est de repeupler les sections industrielles de ces Ecoles Polytechniques, dans l'espoir d'apporter une réponse à la problématique de la pénurie du secteur, mais aussi, et je rejoins les propos précédents sur la citoyenneté, d'apporter à nos jeunes une solide éducation humaniste et citoyenne basée sur les valeurs véhiculées par une authentique culture technique industrielle, qui, et je le rappelle parce qu'on aurait parfois tendance à l'oublier, a fait naguère les beaux jours de notre région et continue d'être un savoir-faire wallon et liégeois très apprécié.

Parmi les nombreux axes de ce projet de redéploiement des Ecoles Polytechniques, il en est un sur lequel je souhaite attirer votre attention. C'est celui qui concerne l'élargissement de l'offre de formations. Dans cette perspective, ces Ecoles ont été invitées à programmer pour cette année un maximum de nouvelles orientations d'études tant au 2<sup>e</sup> qu'au 3<sup>e</sup> degré et en 7<sup>e</sup> année, et tant en plein exercice qu'au CEFA. Programmer une orientation d'études est une chose, l'ouvrir en est une autre, car cela suppose de réunir le nombre d'élèves requis par les normes. Dans le contexte actuel de désaffection pour l'Enseignement technique industriel, je suis heureux de vous annoncer que l'opération s'est soldée par l'ouverture de 8 nouvelles orientations, 4 dans le plein exercice et 4 dans le CEFA. Elles contribuent au succès qu'ont connu les Ecoles Polytechniques cette année, progressant globalement de 7% pour le plein exercice et de 21% dans leurs CEFA.

Quant à notre Enseignement de Promotion sociale, dont le dynamisme n'est plus à démontrer, il renouvelle en permanence son offre de formation afin de répondre au mieux aux besoins du marché de l'emploi. Nombre des formations proposées de niveau secondaire ou supérieur y concernent également les métiers en pénurie du secteur de l'industrie ou de la construction.

En ce qui concerne l'Enseignement supérieur, depuis la création des Hautes Ecoles, la Province de Liège a toujours fait preuve de dynamisme et de créativité en programmant, chaque fois qu'elle y a été autorisée, de nouvelles sections ou années de spécialisation correspondant à de nouveaux métiers. Il va de soi, M. DEMOLIN que nous déposerons également de nouvelles propositions de programmation au bénéfice des Hautes Ecoles qui ont subi des pertes en application du décret "non résidents". Ces dossiers ne manqueront d'ailleurs de vous être présentés prochainement.

J'en viens maintenant à la seconde partie de la question de M<sup>me</sup> RUIZ: quelles sont les intentions du Collège provincial pour proposer des formations novatrices et porteuses pour notre région?

A ce propos, je vous dirai que l'initiative de proposition n'appartient pas à l'Enseignement, mais bien au milieu économique. C'est en effet le secteur qui propose à la CCPQ de nouvelles formations. La CCPQ, "Commission Communautaire des Professions et des Qualifications", définit dans un premier temps un profil de qualification (c'est-à-dire un profil décrivant les activités exercées réellement par les travailleurs dans les entreprises). Elle réalise ensuite un profil de formation définissant l'ensemble des compétences à maîtriser en vue de la délivrance d'une certification en fin d'un parcours de formation. Ce profil de formation, une fois approuvé par le Parlement de la Communauté française, peut alors être soumis à la programmation dans les écoles. Tout cela pour vous dire que cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique, quelle que soit notre volonté personnelle de faire avancer rapidement les dossiers.

A cet égard, j'affirme une fois encore que cet objectif d'adéquation, pour important qu'il soit, n'est pas l'objectif ultime de l'Enseignement qualifiant. Pour moi, tant le Technique de qualification que le Professionnel doivent viser aussi des objectifs humanistes. Leur finalité doit s'articuler, et vous l'avez dit, en trois volets indissociables: la formation du futur professionnel, la formation d'un travailleur critique et la formation du citoyen.

M. MARLIER me demande mon opinion concernant l'organisation d'un même enseignement pour tous les élèves jusqu'à l'âge de 16 ans.

Voyez-vous, M. le Conseiller, je me méfie beaucoup des apparences, et surtout... des apparences de la démocratie. Prétendre que tous les jeunes doivent prendre un même chemin pour acquérir des connaissances et des compétences ne me convainc pas. Même s'il s'agit de ce que nous considérons comme des acquis fondamentaux. Derrière les grands principes, il y a les réalités. Et une réalité me paraît évidente: tout le monde n'apprend pas de la même manière et au même rythme. Il me paraît donc illusoire et inadéquat d'attendre qu'un jeune ait 16 ans pour prendre en compte cette vérité.

Je rappellerai d'ailleurs que nous nous sommes battus pour obtenir que l'éducation artistique et l'éducation par la technologie soient intégrées dans la formation commune de tous les élèves du premier degré secondaire. Nous y sommes arrivés. Ce n'est pas pour prendre aujourd'hui une attitude fataliste.

Les enseignants du terrain sont d'ailleurs tous unanimes pour le clamer : imposer les mêmes méthodes ou les mêmes grilles horaires à tous les élèves serait une erreur. Car après tout, la démocratie, n'est-ce pas reconnaître chacun dans ses différences tout en lui permettant de réaliser au mieux ses potentialités ?

Votre question, Madame RUIZ, sur les classes de dépaysement m'interpelle aussi.

Ainsi que vous l'avez mentionné, la Circulaire 1461 de la Communauté Française du 10 mai 2006 impose désormais un taux de participation minimum de 90% pour les classes de dépaysement, de découverte et les activités extérieures.

Il est bien entendu trop tôt pour faire actuellement une évaluation sérieuse des conséquences de son application. De surcroît, comme vous ne l'ignorez pas, les avis sont à tout le moins très partagés à ce sujet, y compris quant à la possibilité de sa mise en œuvre. Dossier à suivre, donc.

Vous terminez votre intervention, M<sup>me</sup> RUIZ, sur ce que vous considérez comme étant une note d'espoir, à savoir une proposition de la Communauté française consistant à impliquer le personnel dans la gestion du budget de fonctionnement notamment des écoles secondaires. Le moins que l'on puisse en dire est que cette proposition ne semble pas non plus, à l'heure actuelle, faire l'unanimité, les organisations représentatives du personnel ne souhaitant pas particulièrement s'inscrire dans une démarche de cogestion alors qu'elles estiment que les moyens octroyés par la Communauté française sont insuffisants.

Notre premier pas sera donc de pratiquer comme à l'accoutumée, autrement dit de continuer de pratiquer une concertation franche et constructive entre le Pouvoir organisateur et la communauté éducative afin de dégager une saine méthodologie de travail. Mais, à dire vrai, nous devançons même ici l'actualité. Nous en reparlerons donc, je vous fais confiance.

S'agissant, M. YERNA, de la mise en œuvre de notre Charte de coopération avec les Côtes d'Armor, sur base d'un nouveau programme triennal convenu en 2006, des rencontres et des projets d'échanges ont été organisées et sont prévus entre notre Enseignement de la Province de Liège et divers établissements d'enseignement des Côtes d'Armor.

Citons, pour ce qui a déjà eu lieu

- Du 13 au 17 mars 2006, l'accueil dans le cadre des accords bilatéraux ERASMUS 2005-2006 et de la charte d'Amitié et de Collaboration, par la Haute Ecole provinciale Léon-Eli Troclet d'un formateur breton aux Professions Educatives et sociales de Saint-Brieuc.
- Du 23 au 29 avril 2006, un stage d'étude et de découverte du milieu marin en Côtes d'Armor à l'intention d'élèves de 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Technique Transition Sciences appliquées de l'Institut provincial d'enseignement secondaire de Huy.
- Du 19 au 22 mai 2006, la participation d'un groupe d'élèves du Lycée Technique Provincial Jean Boets et de l'IPEA de La Reid à la Fête de l'Europe organisée par le Conseil Général des Côtes d'Armor au Domaine Départemental de la Roche Jagu. Les deux établissements provinciaux y exposaient chacun leur projet européen. A cette occasion, un concours était organisé par le Conseil général des Côtes d'Armor sur le thème de l'Europe dont le premier prix, l'accueil par la Province de Liège d'un groupe d'étudiants costarmoricains, fut remporté par une classe d'un collège de Saint Brieuc, qui a visité notre Province et a été hébergée à l'internat de l'IPES de Hesbaye - du 26 au 30 juin 2006.

A l'occasion de cette visite à la Fête de l'Europe, à laquelle l'Inspection provinciale a été associée, des contacts furent établis, via les autorités académiques bretonnes, avec trois établissements secondaires: le Lycée Jean Racine de St Brieuc, le Lycée agricole de Kernilien et le Lycée Fulgence Bienvenüe de Loudéac.

Dès la semaine prochaine, une classe du collège Jean Racine de Saint Brieuc vient passer 5 jours en compagnie d'élèves du Lycée Jean Boets. La réciprocité est prévue pour le printemps.

Pour les années à venir, un projet a été construit avec deux établissements costarmoricains. L'un concerne la section hippique de La Reid et le Lycée Agricole de Kernilien, l'autre la section automobile de l'Ecole Polytechnique de Huy et la section équivalente du Lycée Fulgence Bienvenüe de Loudéac.

Ce partenariat est donc prévu de 2006 à 2009, en mettant en présence les mêmes groupes d'élèves qui auront ainsi le temps d'établir une véritable relation de coopération et de développer des projets communs de formation notamment en entreprises.

Vous pouvez donc constater que la collaboration en matière d'Enseignement entre notre Province et les Côtes d'Armor est et restera une réalité bien tangible.

M<sup>me</sup> FRENAY, vous m'interrogez sur la pérennité de la résolution du Conseil provincial du 17 octobre 2003 qui visait à mettre à la disposition de chacune des écoles secondaires un budget de 500 € pour la réalisation d'un projet présenté par les représentants des élèves au Conseil de participation. Vous pouvez être rassurée. Cette disposition, qui a fait ses preuves, est bien sûr toujours d'application, l'appel a déjà été lancé dans les instituts pour cette nouvelle année scolaire. Nul doute que les idées seront de nouveau nombreuses et les projets excellents, à l'instar de ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Parmi les réalisations de l'année dernière, j'évoquerai ainsi, par exemple, l'aménagement d'un espace de vente de produits issus du commerce équitable (à l'Athénée Provincial Guy Lang de Flémalle), l'organisation d'activités débouchant sur le label d'Ecole sans racisme (à l'IPES de Verviers), la réalisation d'un modèle réduit fonctionnant à l'énergie solaire (à l'EP de Herstal). Comme vous pouvez l'entendre, les utilisations de ces subsides prévus pour le développement de projets citoyens par nos élèves, sont parfaitement adaptées à cet objectif. Cette action sera donc poursuivie.

J'en viens à la question que me pose M. MARLIER, relative à la mise en œuvre de la politique de développement durable dans le Département Enseignement.

Conformément à la résolution du Conseil provincial du 26 janvier 2006 et en application de la note du 24 mars 2006 de Madame la Greffière provinciale, les dispositions tendant au respect par les soumissionnaires et les fournisseurs des clauses environnementales, éthiques et sociales ont été insérées dans les cahiers des charges produits par l'Enseignement.

Il est à noter que les dossiers de proposition d'achats sont en cours et que le bilan de l'application des dites clauses ne peut être défini actuellement.

On peut cependant relever, par exemple, qu'au niveau du dossier visant l'acquisition d'une assembleuse destinée au Centre d'impression de la Direction générale du Département Enseignement, la firme choisie s'est engagée, suite à notre demande, à reprendre ledit équipement en fin de sa vie et ce bien que celui-ci ne soit pas soumis à la taxe RECUEPEL.

Concernant la sensibilisation au développement durable, citons également la stimulante conférence organisée par la HEPL R. Sualem à l'occasion de sa récente rentrée académique 2006-2007 portant sur "Les changements climatiques: une opportunité pour repenser l'avenir" présentée par Alain HUBERT, l'explorateur bien connu.

En ce qui concerne l'acquisition de produits issus du commerce équitable, la Direction générale est aussi très attentive à ce problème, puisque, dans sa note de service du 25 janvier 2006, Monsieur le Directeur général incitait à nouveau les écoles à avoir recours à ce type de produits.

Une évaluation portant sur la période du 1/10/2005 au 30/9/2006 a été effectuée. Il en ressort que deux instituts et deux internats ont acquis des produits issus du commerce équitable (principalement du café) et ce pour un montant global de 3.227,16 €. Ce montant, M. MARLIER, n'est, sans doute pas encore très élevé, mais l'important est que le mouvement soit initié. Il devrait s'amplifier à l'avenir.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives éducatives visant à sensibiliser les étudiants à cette démarche ont été mises en œuvre dans nos différents instituts. Citons, par exemple :



- Mission au Sénégal d'une vingtaine d'étudiants de la HEPL A. Vésale pour développer auprès de la population les notions d'hygiène dans l'acte de bien se nourrir, insistant ainsi sur l'économie d'autosubsistance et combattant les maladies par l'hygiène alimentaire.
- Colloque organisé par la HEPL L.E. Troclet dans le cadre de la semaine étudiante du commerce équitable dans l'Union Européenne, intitulé "S'investir dans l'humanitaire".
- Le Lycée J. BOETS a passé une convention de collaboration avec OXFAM pour une participation active des élèves au petit déjeuner annuel d'OXFAM (garderie et animations des petits, ...).
- L'Athénée Provincial Guy Lang de Flémalle a choisi un autre moyen de mobilisation: Sa section "Vente-étalage" a mis en place la vente de produits OXFAM (chips au manioc, café, thé, sucre, jus de fruits barres de céréales, biscuits, ...). Les élèves concernés envisagent d'étendre l'éventail des produits: lattes, bics, gommes, ... Dans le même établissement, les élèves de "Techniques sociales" ont été sensibilisés au principe du commerce équitable par des animations mettant en exergue les différences entre le Nord et le Sud. Eux-mêmes ont mené par la suite des animations dans les classes de première année et un débat dans une classe de 2<sup>ème</sup> année.

Par ailleurs, toujours à Flémalle, un calendrier d'activités a été établi par les élèves eux-mêmes, en accord avec leurs enseignants :

- Visite de la centrale OXFAM à Wavre
- Matinée événement
- Campagne d'affichage dans toute l'école (affiches réalisées dans le cadre du cours de dessin)
- Organisation d'un petit déjeuner "commerce équitable"
- Réalisation d'un film par les élèves de la section "Techniques sociales" et les "Techniciens en photographie". Ce film sera utilisé comme support dans le cadre d'un concours de cinéma scolaire organisé par la Communauté française et le Centre Audiovisuel de Liège
- Présentation d'une pièce de théâtre par la Compagnie du théâtre de la rue en partenariat avec "Annoncer La Couleur" (dispositif fédéral de sensibilisation aux relations Nord-Sud).

En réponse à la question qui m'est posée par ailleurs par M<sup>me</sup> JADOT, il y a lieu, au préalable, de préciser que les visites en entreprise, les stages d'observation, les stagiaires de moins de 18 ans qui ne sont exposés à aucun risque et, sous certaines conditions, les stagiaires qui travaillent exclusivement sur écran de visualisation, ne sont pas soumis à la législation que vous évoquez.

En ce qui concerne les autres étudiants-stagiaires et les élèves fréquentant nos CEFA, deux étapes fondamentales sont à considérer, l'analyse des risques et le suivi médical.

La législation dispose que c'est l'employeur chez qui le stagiaire est occupé qui doit réaliser l'analyse de risque. Cependant, des difficultés peuvent apparaître. Elles seraient liées soit à l'absence de communication de cette analyse de risque par les entreprises, soit au fait qu'il s'agit d'un indépendant ce qui, in fine, priverait nos étudiants de certaines possibilités de stages, pour mémoire obligatoires pour obtenir une certification en fin de cursus scolaire.

Le département Enseignement a donc pris les dispositions utiles pour que l'Institut d'Enseignement concerné initie l'analyse de risque, qui transitera ensuite par le SIPP et le SPMT, puis que l'étudiant remettra à l'employeur chez qui il va prêter son stage, ce dernier étant en mesure, s'il le juge nécessaire, de compléter l'analyse. Il s'agit ici de la première mesure particulière prise par la Province en la matière.

Si l'analyse susmentionnée relève un risque, un examen médical préalable doit être effectué. Afin de ne pas supporter le coût de la visite médicale, l'employeur peut faire appel au Médecin du Travail du Service externe de prévention et de protection au travail de l'établissement scolaire du stagiaire qu'il accueille. Dans ce cas, le coût de l'examen médical préalable est pris en charge par le Fédéral, par le biais du Fonds des Maladies Professionnelles.

Par contre, les vaccinations et prestations médicales supplémentaires devraient être à charge de l'employeur. Mais, afin à nouveau d'éviter des éventuels refus de stages par certains employeurs, le Collège provincial a marqué un accord pour que le PSE et le SPMT continuent à effectuer ces prestations. Dans ce cas, le coût de ces actes techniques sera couvert par la Province. Il s'agit là de la deuxième mesure particulière prise par la Province en la matière.

Au niveau de l'impact financier, il faut d'abord se souvenir qu'avant l'application de la nouvelle législation, la Province prenait en charge l'ensemble des coûts relatifs à la protection de nos étudiants, ce qui a représenté, pour l'année civile 2005, une dépense de 108.590,00 € pour les examens médicaux préalables et de 7.285,00 € pour les actes complémentaires, soit un total de 115.875,00 €. La dépense estimée pour couvrir les actes complémentaires à réaliser durant l'année 2006, et qui sera la seule à prendre en charge par la Province, devrait quant à elle s'élever à 8.753,00 €.

J'en viens, M. DESMIT, à votre question concernant les centres de validation des compétences.

Permettez-moi tout d'abord, pour nos collègues, un bref rappel de l'historique de ces Centres, que pour votre part vous connaissez évidemment fort bien.

Le 24 juillet 2003, un accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue a été conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française. Il mettait en place un dispositif de validation des compétences visant la reconnaissance des compétences acquises tout au long de la vie par des expériences professionnelles ou par des formations organisées en dehors de la scolarité, dispositif ouvert à tout adulte hors obligation scolaire, demandeur d'emploi ou travailleur.

Il s'inscrit fort bien dans le cadre du plan stratégique de Madame ARENA visant à favoriser les passerelles entre les différents types d'enseignement et de formation à savoir l'enseignement de plein exercice, les formations en alternance des CEFA ou des Classes moyennes, l'enseignement de promotion sociale et les formations du FOREM.

Seuls trois opérateurs de formation sont éligibles pour la création d'un Centre de validation des compétences : l'enseignement de promotion sociale, le FOREM et les classes moyennes. La Province de Liège a voulu être partie prenante de ce nouveau dispositif et, en 2005, son Institut de Promotion sociale de Seraing à orientation technique a participé à la création du premier centre de validation des compétences de Liège « mécanicien d'entretien ».

J'en viens maintenant à votre préoccupation, M. DESMIT, de voir la certification jusqu'ici propre à l'enseignement, qu'il soit de plein exercice, en alternance ou de promotion sociale, ainsi partagée avec d'autres opérateurs de formation comme le FOREM ou les IFAPME. Je reconnais ici le souci du défenseur convaincu que vous avez toujours été de l'enseignement technique et professionnel. Vous savez que je le partage.

Je tiens toutefois à vous rassurer. Les titres de compétences ne sont pas équivalents à des diplômes ou des certificats. Ils ne correspondent qu'à une partie des compétences d'un métier: pour obtenir un certificat ou un diplôme reconnu, les étudiants devront obligatoirement passer par un établissement d'enseignement. Comme je l'ai dit plus haut, l'objectif premier de ces centres de validation est de favoriser les passerelles entre les différents enseignements et les formations mais la certification reste une compétence exclusive de l'enseignement et en particulier de notre Enseignement provincial. Soyez certain que nous veillons ardemment à la conserver et à la conforter. Ainsi, les Provinces sont maintenant reconnues par la Région wallonne en qualité d'ensembliers de la formation. A ce titre, elles sont et seront appelées à jouer un rôle essentiel dans le cadre de la validation des compétences.

En organisant des Centres de validation des compétences, on ne rivalise donc pas avec l'enseignement, on ne fait que dédoubler ses fonctions d'évaluation et non de certification.

C'est dans cette perspective que nous avons voulu étendre notre participation à ce dispositif grâce à la candidature de notre Institut de Promotion sociale de HUY-WAREMME au Centre de Validation des Compétences « Aide-ménagère ». A l'issue d'un audit externe mené par la société AIB Vinçotte, nous venons de recevoir en octobre l'agrément et déjà quatre sessions d'évaluation sont prévues dès décembre 2006. Elles concernent 24 personnes et autant sont prévues pour le mois de janvier 2007.

En moins d'un mois d'existence, le Centre a déjà été contacté par deux entreprises de titres services et notre Institut hutois par les agences locales de l'emploi de Nandrin et de Villers-le-Bouillet pour des formations. Le personnel est enthousiaste, puisque loin de voir le nombre d'élèves diminuer, le Centre d'évaluation favorise au contraire le succès de nos formations existantes et intensifie encore la notoriété de l'établissement.

Comme vous le savez, M. CULOT, le Pôle mosan a été créé en juillet 2002 dans le contexte de l'élaboration du décret "Bologne" et notre Province en a été un membre fondateur. Son objectif reste pertinent puisqu'il veut favoriser les synergies entre les différentes institutions d'Enseignement supérieur en vue de garantir, dans la large zone concernée, la cohérence de l'Enseignement et de la Recherche, ainsi que la mobilité des étudiants et des enseignants.

Notre Province a donc, dès le début et toujours, mis en évidence sa disponibilité pour toutes collaborations pour autant que sa qualité de Pouvoir organisateur soit parfaitement garantie et reconnue par les autres partenaires du Pôle.

Comme indiqué dans le rapport d'activités, le Pôle mosan a notamment à son actif l'organisation dès à présent :

1. du Printemps annuel des Sciences sur le site du Sart-Tilman, en partenariat avec les institutions du Pôle;
2. d'une journée consacrée à l'apprentissage des langues;
3. d'une autre consacrée à l'adaptation à l'Enseignement supérieur et intitulée "Autonomie: facteur de réussite dans l'Enseignement supérieur";
4. d'une journée d'information sur les formations complémentaires et les passerelles.

Des travaux des différents groupes se dégagent une meilleure connaissance réciproque des partenaires et, dès lors, des avancées en matière de propositions de passerelles et de contenus de formation pour les rendre opérationnelles. Les propositions en la matière doivent être relayées et défendues à la fois au niveau du Conseil Général des Hautes Ecoles et au niveau du Conseil des Recteurs des Universités francophones de Belgique (CREF).

En ce qui concerne la mobilité étudiante, ou plutôt de la connaissance, suivant votre pertinente expression, objectif important soutenu par l'Union européenne, elle se développe et augmente de manière constante. La collaboration entre l'Enseignement et la Formation permet ainsi de soutenir les établissements dans la conception et le dépôt, auprès des instances nationales ou européennes, de nombreux projets en vue d'obtenir des subventions et d'assurer la bonne gestion administrative et financière des projets, tant vers les ministères ou bureaux européens que vers notre propre administration provinciale.

Quelques chiffres indicatifs, par rapport à 2004-2005 :

- Le nombre d'étudiants boursiers ERASMUS et LEONARDO de L.E. Troclet et R. Sualem a progressé respectivement de 30% et 20%.
- A. VESALE s'est, quant à elle, inscrite activement cette année dans le programme ERASMUS et s'inscrira, dès la rentrée prochaine dans le programme LEONARDO.

- Les subventions européennes et communautaires obtenues ont plus que quadruplé en un an : de 29 902,00 €, elles s'élèvent, en 2005-2006, actuellement à 123 199,00 €.

Et j'aborde maintenant les questions relatives à la formation.

Quatre thèmes sont soulevés au travers des questions :

Thème 1. L'éducation à l'hygiène de vie, notamment l'alimentation et les loisirs actifs

Thème 2. L'apprentissage des langues

Thème 3. Les Espaces tremplin et

Thème 4. Le travail en inter réseaux et les partenariats

M. GEORGES nous interroge sur l' Education à l'hygiène de vie, alimentation et loisirs actifs. Mon Collègue Georges Pire a répondu hier aux problèmes de surdité et d'obésité.

J'aborde ici les actions que peut mener l'école pour contribuer à l'éducation des jeunes en matière d'alimentation et de loisirs.

A ceux parmi vous qui sont nouveaux dans ce Collège provincial, je précise que l'an dernier un Programme Global d'Activités de promotion de la santé, a été fixé par la députation permanente. Ce programme concerne tous les établissements scolaires provinciaux. Il s'intitule : « Mieux être dans une démocratie ». Cela signifie clairement que cette éducation à la santé est en fait axée sur le respect de soi, et s'inscrit dans le champ plus large des valeurs citoyennes et démocratiques. Les pages 50 à 55 du rapport de la situation administrative de la Formation font référence à cette action.

Ce Programme d'activités, coordonné par le Département Formation, crée une transversalité entre tous les services et outils provinciaux oeuvrant dans ce secteur.

Le mot d'ordre est : PARTENARIAT.

Il apporte à chaque établissement une vision globale et cohérente des objectifs à poursuivre :

- aussi bien dans l'éducation à la santé proprement dite
- que dans l'amélioration de l'environnement scolaire
- dans la qualité des services offerts en matière d'alimentation ou de loisirs
- ou dans la manière de gérer les comportements à risque et les codes de conduite.

En 2006 – 2007 l'éducation à la santé sera développée dans les domaines de l'alimentation saine et des loisirs actifs :

- Au deuxième degré, l'accent sera mis, au sein des cours d'éducation physique, sur la prévention de la sédentarité.
- Au troisième degré, l'équilibre alimentaire sera abordé dans une optique nouvelle d'éducation à la parentalité : l'école s'adresse, à cet égard, au jeune en tant que presque adulte et futur parent. Un futur parent bientôt amené à faire des choix alimentaires pour lui-même et ses enfants.

Par ailleurs, la fonction de restauration sera la cible d'un plan de formation diversifié du personnel de cuisine. Ce plan portera :

- sur les exigences légales appliquées aux cuisines scolaires,
- sur les pratiques d'hygiène,
- sur les techniques de production et de gestion,
- et sur l'équilibre nutritionnel.

Une campagne d'information et de communication accompagnera les changements mis en oeuvre au niveau des repas et collations.

L'ensemble de ce travail, qui rejoint vos préoccupations Monsieur le Conseiller Gérard GEORGES vise concrètement à modifier les comportements et les attitudes. Il veut changer des habitudes alimentaires et augmenter du niveau d'activité physique.

Thème n° 2 : Apprentissage des langues

M. DEMOLIN, je partage entièrement votre point de vue sur l'importance des langues comme atout de développement économique de notre région. En la matière, la Province de Liège a non seulement la volonté de développer cette politique, mais l'a déjà mise en œuvre ! Nous n'avons évidemment pas attendu le récent constat du Vif L'Express pour proposer des améliorations dans ce cadre. Deux exemples développés dans ma réponse sur l'enseignement :

- Notre politique systématique de soutien aux projets visant notamment les échanges internationaux.
- L'intégration, depuis de nombreuses années, de cours de langues dans notre enseignement supérieur.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport d'activités, j'ai chargé le Département Formation de réaliser une étude sur l'amélioration des compétences langagières sur le territoire de la Province de Liège. Ce dossier réalisé par l'Espace Qualité Formation, dont je tiens un exemplaire à disposition des Conseillers qui le souhaiteraient, vise à l'analyse des besoins et de l'offre de formation en langues. Il formule des propositions et un plan d'action concret.

Ce plan d'action langues repose sur deux principes forts, qui rencontrent votre question :

1. rassembler ce qui est épars et
2. tisser un maillage de tous les acteurs du domaine.

Qui sont ces acteurs ? D'une part les opérateurs de formation tels que l'enseignement initial, la promotion sociale, les organismes de formation publics et privés. D'autre part les entreprises, les syndicats, etc.

Réunis en table ronde en mars dernier, ils ont marqué leur volonté de participer à ce plan d'action. Ils se sont immédiatement impliqués dans des groupes de travail. Sept groupes de travail se réunissent depuis septembre, chacun sur une problématique précise. Ces groupes se donnent pour mission d'ici fin 2006, d'opérationnaliser le plan global afin de mettre en œuvre une action spécifique en Province de Liège. Nous en reparlerons dans la déclaration de politique générale pour 2007 – 2013 : une Maison des langues sera installée à Liège. C'est un élément important dans cette politique de maillage des ressources. Et vous le savez, je fais ce que je dis.

La Maison des Langues sera un moteur, une vitrine et une interface de soutien pour tous les problèmes des citoyens et travailleurs en matière d'apprentissage des langues dont l'allemand priorité pour la dynamisation économique, vous avez raison de le souligner Monsieur le Conseiller provincial. Cette Maison assurera également la promotion des cultures. Elle aidera à préciser la demande en formation. Elle contribuera à améliorer l'offre, qu'elle soit initiale ou continue. Pour que l'action soit complète et forte, les aspects liés à la motivation et à la visibilité dans ce domaine sont également pris en compte. C'est donc bien grâce à l'implication de tous les acteurs, que nos citoyens seront non seulement convaincus de la nécessité d'apprendre les langues, mais en auront réellement la possibilité.

Thème n° 3 : Espaces Tremplins au service de tous les réseaux

Je réponds maintenant à M<sup>me</sup> la Conseillère FLAGOTHIER qui m'interroge sur la capacité d'accueil des espaces Tremplin et sur le processus de réinsertion des jeunes en milieu scolaire.

Je répondrai en même temps à M. le Conseiller MARLIER.

Oui, M<sup>me</sup> FLAGOTHIER et M. MARLIER, une extension des espaces Tremplin est prévue pour couvrir davantage les besoins en Province de Liège. Concrètement, cela signifie que en plus des implantations de Huy, Seraing, Liège et Verviers nous étudions la possibilité d'en ouvrir une nouvelle à Waremme. Et ces implantations apportent une réponse aux jeunes de tous les réseaux d'enseignement. A titre d'information, au cours de la dernière année scolaire 2005-2006, 101 jeunes ont été pris en charge. 88 d'entre eux sont retournés à l'école ou dans une structure reconnue de formation.

Pour arriver à ce résultat, des collaborations se sont mises en place avec le Service de médiation scolaire et avec certaines structures d'aide en milieu ouvert. Ces organismes prennent le relais de l'espace Tremplin pour accompagner le retour de certains jeunes à l'école. Ce n'est pas une intervention systématique. Elle est appliquée quand il apparaît que le jeune et son milieu familial ont encore besoin d'un soutien extérieur, à l'issue du terme légal de la prise en charge par l'espace Tremplin. Ici aussi le maître mot est PARTENARIAT.

J'aborde maintenant le maillage social. Celui-ci va progressivement s'étendre au fur et à mesure de l'expérimentation. L'objectif est, et reste, de couvrir à terme l'ensemble du territoire provincial.

Mais n'oublions pas qu'il faut, à chaque mise en place, construire tout un système de liaison entre les différents intervenants. Ceux-ci doivent apprendre à bien se connaître. Ils doivent avoir une idée claire des domaines d'intervention des uns et des autres pour pouvoir travailler efficacement ensemble. C'est loin d'être une mince affaire, vous vous en doutez. Le maillage social, Monsieur le Conseiller, c'est comme Rome : ça ne se construit pas en un jour.

Thème n° 4 : Inter réseaux et partenariats

J'en arrive à la question de M<sup>me</sup> JADOT. M<sup>me</sup> la Conseillère fait un constat : à l'instar de l'Espace Tremplin, beaucoup d'actions entreprises par le Département Formation le sont en inter - réseaux. Cette tendance se confirmera-t-elle à l'avenir ?

Effectivement, de nombreuses actions menées par le département Formation s'adressent à tous les réseaux d'enseignement et font appel à la formule des partenariats avec différents opérateurs de formation. Les espaces Tremplin en sont un exemple parmi d'autres, comme le projet de Maison des Langues notamment. Le renforcement de telles synergies sera-t-il un axe prioritaire lors de la prochaine mandature ? Sans hésitation, je vous répondrai que oui.

Oui, d'abord parce que la Province de Liège est une institution publique. A ce titre, elle se doit de travailler au service de tous les habitants de son territoire. Que je sache, quand une personne se présente à la bibliothèque provinciale, au service du tourisme, au château de Wégimont ou de Jehay, on ne lui demande pas de quel réseau elle vient ni dans quel réseau se trouvent ses enfants avant de lui donner l'accès. Pourquoi le département Formation s'écarterait-il de ce principe fondamental d'un service au bénéfice de tous les citoyens ?

Mais oui aussi pour une autre raison. Nous sommes confrontés à des besoins économiques et sociaux dont nous avons tous conscience de l'ampleur. Au vu des moyens dont nous disposons pour y faire face, je pose une question : « Allons-nous continuer à travailler chacun dans notre petit coin ? Allons-nous poursuivre des actions éparses alors qu'en rassemblant nos forces, nous pouvons faire plus et mieux ? ». Quant à moi, M<sup>me</sup> la Conseillère, mon opinion est faite sur cette question. J'espère que vous me pardonnez d'avoir été aussi long mais je croyais utile de vous faire ce rapport aussi détaillé que possible. Je vous remercie.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député GILLES. J'appelle à la tribune M. le Député MOTTARD, pour nous donner rapport de la partie qu'il le concerne.

M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, ma réponse sera nettement plus courte et plus brève que celle de mon collègue André GILLES.

Je voudrais remercier Michel LEMMENS de sa question puisque cela me permet de me plonger dans cette nouvelle compétence que sont les PMS.

Avant de répondre à M. le Conseiller, il me semble utile de préciser les actions de chacun dans un vaste domaine « la Santé » qui traverse les compétences de plusieurs collègues. Cette transversalité doit déboucher sur des logiques de complémentarité menées en bonne intelligence.

M. André GILLES vit cette préoccupation au travers de l'enseignement provincial, de la gestion de ses cuisines de collectivité, de l'équilibre et de la qualité des repas et de l'état sanitaire global des établissements.

M. Georges PIRE mène des actions globales prioritairement dans le champ de la médecine préventive en visant le public le plus large. Pour ma part, je consacre mon énergie à des projets exclusivement centrés dans les milieux scolaires tant provinciaux que communaux.

Les deux outils privilégiés de l'intervention provinciale, les PMS et les PSE sont aujourd'hui rassemblés sous la même responsabilité politique, gage d'une plus grande cohérence encore.

Car ne l'oublions pas, dès janvier 2003, un dialogue constant a été institué par décision du collège entre PMS et PSE.

De ce dialogue est né récemment le projet d'éducation à la santé porté par les PMS « Mieux être en démocratie » qui vise exclusivement les étudiants de l'enseignement provincial secondaire et supérieur.

Les PSE pour leur part développent des démarches de promotion de la santé à l'école en visant prioritairement les enfants de l'enseignement fondamental confié en tutelle pour les pouvoirs communaux tout en ne négligeant pas les étudiants de l'enseignement provincial.

Le travail des PSE s'est concrétisé au travers de plusieurs campagnes déjà :  
La qualité du sommeil, l'hygiène corporelle ... pour le fondamental, le tabac, la vie affective ... pour le secondaire et le supérieur.

Ces campagnes de sensibilisation qui s'organisent sans culpabiliser l'enfant mais en valorisant les gestes positifs, ne doivent pas occulter le suivi des établissements. A quoi bon parler d'enjeux sanitaires aux jeunes si l'école ne dispose pas de lavabos, de savon et d'essuies auprès de ceux-ci.

Le travail consiste donc aussi à formuler des recommandations aux pouvoirs organisateurs.

Pour les années à venir sans gommer les spécificités des deux services ni occulter leur métier principal, le suivi individuel des enfants, en matière de santé pour les uns, dans le domaine psycho médico social pour les autres, l'objectif sera de renforcer encore le rapprochement des deux structures afin d'améliorer l'accompagnement des enfants confiés à la Province.

Comment concrètement aboutir à ce résultat. D'abord, par un rapprochement géographique des deux services dans les mêmes locaux, plus conviviaux et accueillants. Cette perspective est possible à Magnée, Seraing et Verviers notamment.

Cette proximité de travail induit une plus grande connivence au sein des équipes et un échange plus direct en terme de pratiques.

Un autre enjeu se situe en matière de « clientèle » : certains groupes d'enfants sont suivis tant par le PMS que par le PSE provincial tandis que d'autres le sont par des services appartenant à des réseaux différents. La perspective à terme sera de négocier avec les Pouvoirs locaux pour aboutir à une prise en charge par les deux services provinciaux lorsque les enfants sont déjà suivis par l'un de ceux-ci, au profit du bien être des enfants et de l'efficacité des démarches croisées des services.

Cette perspective est ambitieuse est difficile mais elle mobilisera une part de mon action. Laissez-moi maintenant quelques temps pour poser les premiers jalons de cette politique de concertation et de rapprochement dans le respect de chacun. Je vous remercie pour votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Le Conseil a dès lors pris connaissance dudit rapport.

**Document 06-07/28 : Création de sections et d'unités de formation de régime 1 aux Instituts provinciaux d'Enseignement de Promotion sociale de Herstal, Huy-Waremme, Liège, Seraing (orientation technique), Seraing (orientation générale), Seraing (supérieur), Verviers (orientation commerciale) et Verviers (orientation technologique)**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 18 de l'ordre du jour : document 06-07/28. Ce point a été soumis à l'examen de la Sixième commission – Enseignement et Formation. J'invite le rapporteur M. DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, tout d'abord excusez mon absence d'hier qui était annoncée tardive et qui n'a pas été honorée du tout en raison des embouteillages dont je n'ai pas pu sortir.

Deux questions sont posées au Député provincial sur le dossier à l'ordre du jour.

Pour les prépensionnés et les pensionnés, quelle est la participation financière des intéressés lors de leur inscription ?

En ce qui concerne cette formation de la promotion sociale, il est relevé qu'elle s'inscrit dans les missions de l'Université du temps libre et suscite un énorme succès.

La contribution financière de ces inscrits est la même que pour toute personne s'inscrivant en promotion sociale soit :

- 37,50 € (1.500 FB) pour le secondaire supérieur ;
- 50 € (2000 FB) pour le supérieur.



Quand il s'agit de formation « occupationnelle », accessoire, telle que « œnologie, cuisine » un montant complémentaire est réclamé. Pour l'art floral, les élèves paient les fleurs fournies pour la formation.

Quelles sont les normes d'ouverture de nouvelles sections de promotion sociale ?

Il n'y a pas, à proprement parler, de norme de création ni de maintien. Un seul étudiant peut recevoir la formation qu'il souhaite. Avant, il y avait une pénalité prévue par la Communauté française. Actuellement, sous neuf étudiants, une pénalité de la moitié des périodes de cours est prévue par la Communauté Française. Mais le pouvoir organisateur organise les périodes comme il l'entend.

La Communauté Française procède donc maintenant au calcul des montants de périodes mais de manière plus linéaire et plus souple avec donc moins de pénalité et plus de globalité dans les calculs des périodes à prévoir. Sur base de quoi, votre Sixième commission vous propose par 7 voix pour et 5 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite prendre la parole ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo + M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

#### **Document 06-07/23 : 4<sup>ème</sup> série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2006-11-12**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 24 de l'ordre du jour : document 06-07/23. Ce dossier a été soumis à la Septième commission – Finances et Services provinciaux. J'invite le rapporteur M. DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, votre Septième commission a donc examiné ce point. Pas de questions à proprement parlé simplement un regret de la part d'un commissaire pour le manque de lisibilité dans la numérotation des articles budgétaires.

Après une courte explication de la numérotation, le commissaire semble satisfait. Votre Septième commission vous propose donc par 11 voix pour et 5 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé audit rapport. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Merci M. DEFAYS. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS – le groupe CDH-CSP, le groupe MR, le groupe Ecolo + M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/40 : Délégation de pouvoirs au profit du Collège provincial en matière de marchés publics de travaux, de fournitures ou de services**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 34 de l'ordre du jour : document 06-07/40. La discussion sur ce dossier a été déclarée close le 7 novembre. Le Conseil a marqué son accord à l'unanimité pour que le vote sur ce dossier intervienne le mardi 14 novembre.

**Document 06-07/46 : Absorption de l'Intercommunale « Innovation par l'Informatique par la NRB », société du groupe informatique Ethias – Remboursement des parts détenues par la Province de Liège dans le capital de l'All**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Premier point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/46. Ce dossier a été soumis à la Première commission et j'invite le rapporteur M<sup>me</sup> Murielle FRENAY à nous en faire connaître les conclusions.

M<sup>me</sup> FRENAY, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, votre Première commission s'est réunie afin d'examiner le projet de résolution concernant l'absorption d'innovation informatique par la NRB. Il nous a été précisé que la Province de Liège serait remboursé de ses parts de 49.475 € et n'aurait plus de représentation politique puisque la NRB est une entreprise privée.

Votre Première commission vous propose par 8 voix pour et 2 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé audit rapport. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS – le groupe MR – le groupe CDH-CSP + M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo.

Le conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/47 : Association intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (AIDE) – modifications statutaires – Assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2006**

**Document 06-07/48 : Compagnie intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) – modifications statutaires – Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 novembre 2006**

**Document 06-07/49 : Société coopérative Centre Hospitalier Peltzer-la-Tourelle – modifications statutaires – Assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2006**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Deuxième point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/47 ; troisième point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/48 et quatrième point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/49. Ces dossiers ont été regroupés à la demande de la Première commission. J'invite le rapporteur M<sup>me</sup> Valérie JADOT à nous en faire connaître les conclusions.

M<sup>me</sup> JADOT, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, en accord avec les membres de la commission, il est proposé de regrouper les points 2-3-4 puisqu'il s'agit pour les 3 de l'adaptation des statuts en conformité avec le nouveau décret. En effet, celui-ci impose aux intercommunales de procéder à une série de modifications statutaires et ce, pour le 1er lundi de décembre 2006.

Il prévoit trois organes pour l'intercommunale :

- l'Assemblée générale ;
- le Conseil d'administration ;
- le Comité de rémunération ainsi que la possibilité de créer des organes restreints de gestion.

Il prévoit également l'obligation d'adopter un règlement d'ordre intérieur pour chaque organe de gestion.

La Province étant associée à ces trois intercommunales à savoir :

- l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège ;
- la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux ;
- la Société coopérative centre hospitalier Peltzer la Tourelle.

Votre Première commission vous propose d'adopter ces modifications statutaires.

N'ayant pas de question, il est proposé de passer au vote pour ces trois points. Le vote est 8 voix pour et 1 abstention. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo + M.POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/50 : Absorption de la SCRL SOCOLIE par la SCRL ALE – projet de fusion par absorption**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Cinquième point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/50. Ce dossier a été soumis à la Première commission – Affaires économiques et Intercommunales. J'invite le rapporteur M. Jean-François BOURLET à nous en faire connaître les conclusions.

M. BOURLET, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, ce dossier concerne le projet de fusion par absorption de la SOCOLIE par l'ALE.

Il nous est présenté par M<sup>me</sup> HOUGARDY, Directeur général adjoint de l'ALE.

En effet, l'assemblée générale est fixée le 30 novembre 2006.

Elle rappelle préalablement les activités de l'ALE d'une part, dans le domaine énergétique et d'autre part, dans le domaine de la communication ; ce dernier prenant une dimension nouvelle depuis quelques mois par le lancement de VOO déjà très présent dans le grand public.

Cette fusion par absorption concerne la SOCOLIE qui était devenue, au fil du temps, une société de gestion de portefeuilles. Le but est évidemment de renforcer la position stratégique du groupe notamment dans le cadre de la libéralisation de l'énergie.

L'opération s'est faite en plusieurs étapes. La Province a joué un rôle essentiel. C'est en effet par le biais de celle-ci que la reprise des parts s'est effectuée au profit de l'ALE.

Cela n'a guère posé de problème eu égard au fait que les associés étaient pour la plupart communs dans les deux sociétés.

Il a fallu cependant une évaluation de toutes les prises de participation, chacune des deux entités étant impliquée dans l'actionnariat de diverses sociétés ; les évaluations durent donc intervenir en cascades.

L'opération finale sera bénéfique pour la Province.

C'est sur cette dernière remarque qu'un certain nombre de questions furent posées par plusieurs commissaires notamment en ce qui concerne :

- les conséquences telles que la modification de l'objet social de l'ALE, la création d'un comité d'avis pour protéger les associés et le principe de la participation bénéficiaire ;
- quelques préoccupations sur le poids et l'importance de la SPE ;
- quelques préoccupations sur la nécessité de diversifier le champ d'action de l'ALE.

En conclusion, la Province reste majoritaire à concurrence de 58,93%. Le projet de résolution fut donc adopté à l'unanimité.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo + M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/45 : Services provinciaux : marché de travaux pour la sécurisation des façades de l'Ecole Polytechnique de Herstal**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Sixième point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/45. Ce dossier a été soumis à la Huitième commission. J'invite le rapporteur M<sup>me</sup> Janine WATHELET à nous en faire connaître les conclusions.

M<sup>me</sup> WATHELET, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, au moyen d'un support visuel, le Directeur du service expose la situation à savoir chute d'élément de façade du bâtiment. Les causes sont de trois ordres :

- déficience des joints ;
- infiltrations dues au climat ;
- mouvements thermiques.

Des mesures d'urgence de sécurisation ont été prises à savoir :

- appel à un bureau d'études ;
- sondage de la façade ;
- démontage des pièces défectueuses.

Les travaux envisagés concernent :

- la refixation d'éléments d'ancrage ;
- la refexion des joints ;
- la mise en peinture.

L'estimation du coût s'élève à 114.757 €. L'objectif du projet technique est double :

- assurer la pérennité du bâtiment ;
- profiter de ces travaux d'urgence pour exécuter diverses opérations.

Au terme de l'exposé des précisions sont apportées suite aux questions des commissaires :

- élément architectonique signifié décoratif ;
- les dépôts et réparations ne risquent pas d'atterrer le niveau thermique interne du bâtiment ;
- les peintures ne concernent que l'extérieur du bâtiment.

La discussion est close. Il est proposé de recourir à une adjudication publique. La commission passe au vote 7 voix pour et 6 abstentions.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/53 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation et d'extension des bureaux (lot 2 : renouvellement des installations de chauffage) pour le dépistage mobile – Service des cars à Grâce-Hollogne**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Septième point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/53. Ce dossier a été soumis à la Troisième commission. J'invite le rapporteur M. LEMMENS à nous en faire connaître les conclusions.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, la Huitième commission a examiné, ce mardi 7 novembre 2006, l'opportunité des travaux de rénovation et d'extension des bureaux de l'ancien bâtiment « Frankignoul » dans le zoning industriel de Grâce-Hollogne (rue de Wallonie, 26) pour le dépistage mobile – service des cars (document 06-07/53). Malheureusement, je ne dispose pas ici des photos et plans qui nous ont été présentées et qui étaient très explicites.

Je ne pourrai donc que vous faire qu'un résumé quelque peu austères de ce projet.

Le bâtiment a été acquis par la Province en 2002 pour 300.000 €. Son intérêt résidait, outre la surface disponible, surtout dans la proximité géographique de la Régie des bâtiments, elle-même située dans le même zoning de Grâce-Hollogne. Cette régie était, par ailleurs, dans l'impossibilité d'étendre sa superficie car enclavée.

Ce projet est divisé en deux phases distinctes (coût global de +/- 1.670.000 €) :

- la rénovation et l'extension des bureaux actuels ainsi que la démolition de l'ancien atelier, qui est inadapté et vétuste ;
- la construction d'un garage pour les cars et aménagement des aires de manoeuvre.

Il nous incombe aujourd'hui de nous prononcer sur le lot 2 de la première phase, à savoir le renouvellement des installations de chauffage, pour un montant estimé de 102.998,83 € TVAC.

Le travail proposé consiste en un remplacement complet du système de chauffage central actuel. Le projet propose une chaudière à condensation haut rendement et une installation classique.

Il prévoit également l'enlèvement des tanks à mazout et à gaz existants. La nouvelle chaudière aura un rendement de K49. Il est demandé d'approuver le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions du marché.

Il n'y a pas eu de question en commission.

Donc, le vote est de 5 voix pour et 6 abstentions. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe MR, le groupe PS, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/51 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de construction d'une extension de classes au bloc jardin de l'IPEA LA REID – Lot 1 : gros-oeuvre et parachèvements**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Huitième point complémentaire à l'ordre du jour. Ce dossier a été soumis à la Huitième commission. J'invite le rapporteur M<sup>me</sup> Valérie JADOT à nous en faire connaître les conclusions.

M<sup>me</sup> JADOT, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, la commission s'est réunie en date du 7 novembre afin d'examiner ce point. Suite à l'augmentation de la population scolaire ces dernières années :

- au niveau secondaire : 856 élèves
- au niveau de la Haute Ecole : 210 étudiants.

La HERS de la Reid s'est retrouvée dans l'obligation de louer des locaux à l'internat le Britannique de Spa.

Etant donné les problèmes de mobilité entre les établissements (charges et déplacements coûteux pour la Province), les problèmes d'organisation et de surveillance des élèves, il est proposé de construire une extension au bloc jardin dans le prolongement du bâtiment. Au programme :

- un auditoire de 90 places ;
- 3 classes de capacité variables (85 places en tout) ;
- un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Estimation des coûts : 328.437 Euros HTVA pour le gros oeuvre et parachèvement. Durée des travaux : 6 mois.

Il est à noter que les matériaux sont naturels et respectueux de l'environnement :

- charpente et châssis en bois ;
- isolation thermique du bâtiment renforcée ;
- récupération des eaux pluviales pour alimenter les chasses d'eau ;
- luminaires haut rendement ;

Il s'agit d'une approche globale poussée en terme de construction durable.

Cette construction devrait permettre de renoncer à la location de Spa.

En ce qui concerne le marché, le Collège provincial propose de recourir à l'organisation d'une adjudication publique.

Un membre de la commission se trouve très satisfait de ce qui est penser au niveau de l'énergie mais se demande s'il a été tenu compte de l'orientation de l'ouverture des fenêtres par rapport à la luminosité. Il lui est répondu que oui et que par conséquent il faudra moins de lumière. Les stores sont également écartés de la façade permettant ainsi de laisser passer la luminosité.

Un autre membre demande si le permis d'urbanisme a déjà été introduit. Question à laquelle il lui est répondu par la négative.

Au terme de ces questions, il est proposé de passer au vote. Par 6 voix pour et 6 abstentions. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> la PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo + M.POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/52 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour l'aménagement général de la voie d'amenée principale donnant accès à la cour des dépendances du Château de Jehay**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Neuvième point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/52. Ce dossier a été soumis à la Huitième commission. J'invite le rapporteur M<sup>me</sup> Catherine MAAS à nous en faire connaître les conclusions.



M<sup>me</sup> MAAS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, on m'a demandé de vous faire rapport du document 06-07/52 de la Huitième commission.

Des photos de l'allée principale donnant accès à la cour des dépendances du Château de Jehay nous ont été présentées. Le présent lot dont le montant est estimé à 275.000 € concerne la restauration de cette voie d'accès.

Cela comprend essentiellement la restauration des maçonneries constituant le point d'igue, des murs de double, les tourelles, les pillasses, la pose de garde corps, le revêtement de sol en pavés et les plantations de tilleul. Les objectifs sont de recréer une perspective en réduisant la largeur de la voie d'accès donnant au Château, de sécuriser le site par la pose des gardes corps et d'intégrer un éclairage adapté.

Il a été souligné que le projet favorise le travail artisan et l'utilisation de matériaux d'origine régionale telle que la pierre et le grès. A la question posée par un membre sur l'utilisation de l'énergie photo voltaïque pour éclairer le bâtiment, le fonctionnaire a rappelé que le projet de rénovation devait d'abord être rendu compatible avec le projet touristique et que la valorisation de l'éclairage actuel serait fait en conséquence.

A la question posée par un autre membre sur l'accessibilité du site en voiture, il a été répondu que l'accès est piétonnier et que les véhicules de service ont une entrée par l'arrière du bâtiment.

Le Collège provincial vous propose de recourir à une adjudication publique. Cet investissement est prévu au budget extraordinaire pour l'exercice 2006 et s'avère susceptible de bénéficier d'une intervention financière du commissariat au tourisme du Ministère de la Région wallonne.

La commission a donc procédé au vote : 5 voix pour et 6 abstentions. Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo + M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

#### **IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2006, je le déclare approuvé.

**V.- Clôture de la réunion**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

- La séance est levée à 17 h 18.

- Prochaine séance : le jeudi 9 novembre 2006 à 15 heures.